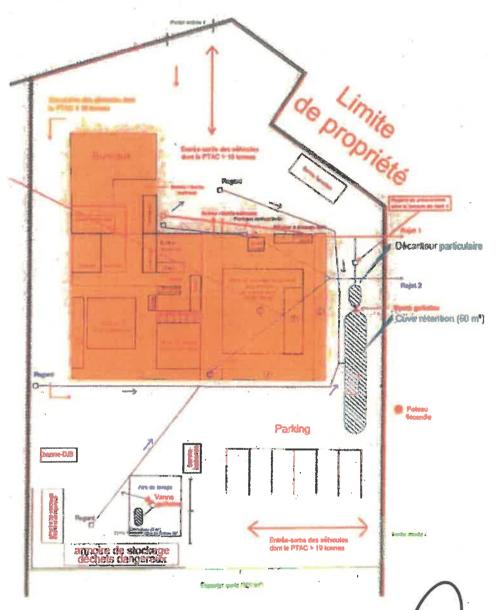
Annexe 1 : plan de masse



- ① Rack de stockage de D3e démontés et cables à démoder et au sol
- ② Rack de stockage de métaux et de contenants vides et au sol
- ③ Rack de stockage matériel pompes, contenants vides et au sol
- (d) Rack de stockage méteux. Radiographies, contenants vides et au sol
- ⑤ Rack de stockage de métaux, D3e à démonter, d'ampoules et de néons et au sol
- 6 Zone de stockage des cables cuivre, des cables informatiques au sol
- Zone de stockage temporaire de déchets à trier, ou à expédier au sol
- (B). (9) et (10) Zone de stockage matériel divers et contenants vides et au sol



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 16/03/119

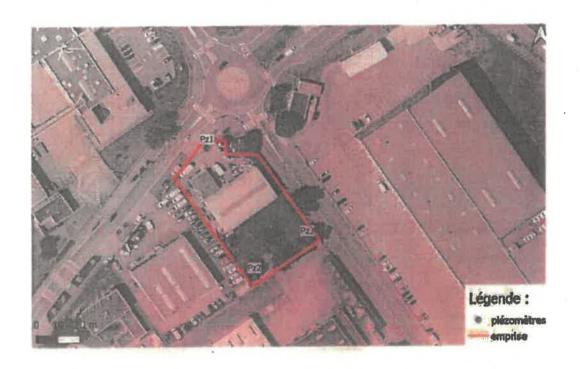
M: DDPF-DREIK. Logia - 930

Le sous-réfet, Secrétaire genéral adjoint

Julien PRROUDON

51/52

Annexe 2 : pian de localisation des piézomètres



VU POUR ÉTRE ANNEXÉ À L'ARRÉTÉ
PRÉFECTORAL DU 16/03/1072

M. DD??-DRETE M. 1072 - 230

LE PRÉFET

Le sous-préfet, Secrétair général adjoint

Julien PERROUDON

52/52